Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250327-05_2025-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

# EXTRAIT
# Registre des délibérations
# Conseil d'Administration
# du Centre Communal d'Action Sociale

## SEANCE DU 27 MARS 2025

**Délibération n°05/2025**

| OBJET : Adoption du compte de gestion C.C.A.S. EXERCICE 2024 | |
|---|---|
| Date de convocation : 20/03/2025 | Nombre de membres en exercice : 17 |
| Présents : 9 | Votants : 10 |

**L'an 2025, le Jeudi 27 Mars, à 18 heures 00,** le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

**Présents : 9**
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Danièle DESERT, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Hélène CORNU.

**Absents sans pouvoir** : 7
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

**Absents avec pouvoir** :1
Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, (pouvoir à Mme Michelle LAVIT)

**ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250327-05_2025-DE

Monsieur le Président soumet à l'avis du Conseil d'Administration le compte de gestion du budget du CCAS pour l'Exercice 2024, établi par le Trésorier de Gaillac en qualité de comptable du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente le même résultat pour l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024 y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS, Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET - 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »